8 Avril 1922

Rapport du M. Maire au Conseil Municipal pour l'affectation de la Villa

Messieurs,

La Villa Rambourg, achetée par la Ville de Nice, après adoption par le Conseil Municipal de notre rapport du a été, comme vous le savez, définitivement affectée au Service de la Bibliothèque Municipale.

Le moment nous paraît indiqué, aujourd'hui où la question de principe se trouve ainsi réglée, pour rechercher avec vous, si vous le voulez bien, en jetant un rapide regard d'ensemble sur la situation de la Bibliothèque, les meilleurs moyens de tirer, des conditions nouvelles faites à celle-ci, tous les avantages désirables.

Deux ordres de questions se présentent :

1° Aménagement des locaux.- L'idée directrice, comme la Commission l'a déjà très justement fait observer, doit être incontestablement de donner le pas, en ce qui concerne les plans et les dispositions à arrêter, aux considérations d'ordre technique sur toutes autres. C'est là, de l'aveu de tous, la condition sine qua, non pour que l'installation dans les nouveaux locaux constitue une amélioration réelle (et non pas seulement de façade), et soit vraiment en rapport avec le progrès moderne, pour ce qui est de l'hygiène, de la commodité des lecteurs, de la sécurité et de la bonne conservation des collextions, de l'économie de place et de

personnel, de la facilité du service intérieur, et de la réduction des frais généraux. Cela revient à dire, en somme, qu'il nous faut une "Bibliothèque" et non pas , si flatteur à l'oeil soit-il, un bâtiment où il y a des livres.

Dans cet esprit, les plans, avant d'être adoptés définitivement, seront présentés aux personnes susceptibles d'émettre des observations utiles, et, en premier lieu, à vous, Messieurs.

La Commission ayant l'honneur et l'avantage de compter des personnalités en vue dans les différents ordres de connaissance, ses avis seront précieux, non seulement du point de vue technique, mais encore, par exemple, au point devue de l'hygiène ou au point de vue artistique. Je suis heureux, au surplus de vous faire connaître que, par l'intermédiaire de Mr. Alexandre VIDIER, Inspecteur Général des Bibliothèques et des Archives, le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a bien voulu nous assurer que nous trouverions toujours auprès de lui tous renseignements utiles.

2° Organisation technique.- Dans une ville comme la nôtre, le service de la Bibliothèque Publique, pour répondre à tous les besoins, doit posséder : a) un fonds de haute documentation historique, littéraire, artistique et scientifique, à l'usage des personnes s'occupant d'études supérieures, des érudits et des bibliothèques, et analogues)toutes proportions gardées) aux fonds des Bibliothèques d'Etat de Paris et à ceux des Bibliothèques Universitaires; b) un fonds de bons ouvrages de lecture, destiné plus simplement à l'instruction

et au délassement du public, et analogue à celui des Bibliothèques d'Arrondissement de Paris.

Jusqu'ici ce double rôle a été assumé, aussi bien que le permettaient les circonstances, par le fonds unique de la Bibliothèque Municipale. La question se pose aujourd'hui de savoir s'il n'y aurait pas lieu de profiter des circonstances créées par le transfert projeté pour différencier nettement les deux services. Il semble qu'il n'y aurait que profit à séparer ces deux fonds, tout en respectant l'Unité de la Bibliothèque. Chacun d'eux en effet; 1° répond à des aptitudes, à des besoins et à des goûts différents, 2° doit être géré selon des principes et des directives spéciales, 3° et à besoin d'un réglement approprié à son public.

Si la Commission veut bien faire sienne ma manière de voir, il appartiendrait, bien entendu, au Conservateur, d'étudier les moyens pratiques de réaliser cette idée. Voici, cependant, dans les grandes lignes ce qui nous paraitrait pouvoir être fait. On isolerait dans une grande pièce d'accès commode ceux des volumes de notre Bibliothèque qui, par la nature de leur sujet ou la modicité relative de leur prix, sont indiqués pour prendre place, dans une Bibliothèque de prêt gratuite ouverte à tous. Toutes facilitées seraient données au public : par l'autorisation de consulter les ouvrages sur rayons, par les conditions très larges du prêt, par la mise à la disposition de catalogues méthodiques, vite dressés puisque sommaires et ne portant que sur un nombre restreint de volumes.

On constituerait ainsi, une véritable Bibliothèque populaire très sérieuse et très utile. Il importe, en effet, pour qu'une Bibliothèque de ce type rende les services qu'on en attend :

1° que le public y ait l'accés le plus aisé possible;

2° qu'il soit intéligemment guidé dans ses lectures. Un horaire très commode des formalités très réduites, la possibilité de feuilleter les livres avant de les emporter, un catalogue très clair par matières et, (car il faut éviter de tomber dans la Bibliothèque circulante de romans vulgaires, et de banalités inutiles) un choix libéral et judicieux d'ouvrages, assureraient ce résultat.

Les mesures proposées ne seraient pas sans avoir en même temps d'heureuses répercussions pour la grande Bibliothèque de travail. On pourrait, dès lors, en effet, accentuer son caractère propre, et n'y admettant que les ouvres de haute valeur, soit du point de vue intellectuel pur, soit du point de vue bibliophile. Ses ouvrages, d'autre part, ne seraient plus confondus sur rayons avec les volumes courants. Ils ne risqueraient plus,enfin, d'être (par une erreur toujours possible du personnel) prêtés au dehors, puisque le prêt à domicile se trouverait automatiquement circonscrit aux volumes de la salle de laBibliothèque Populaire.

Par ailleurs, la grande Bibliothèque de travail ne serait nullement appauvrie, puisqu'il est bien entendu que continueraient d'être communiqués dans la salle de lecture, les ouvrages du fonds circulant qui se trouveraient, au

moment de leur demande, sur rayons.

Pour conclure, le projet que nous proposons, nous paraît avoir le grand avantage de permettre à peu de frais et facilement un progrès considérable.

A peu de frais et facilement : parce que tous les volumes du fonds, devant être, en tout état de cause, triés, inventoriés et catalogués au cours des travaux de classement actuels, et ensuite déplacés à l'occasion du transfert, il n'y aurait en somme, qu'à appliquer dès maintenant, la série de mesures en questions à une catégorie déterminée d'ouvrages, celle désignée pour constituer le fonds circulant. La chose n'entraînerait pas, semble-t-il, d' augmentation sensible dans les dépenses à prévoir, puisqu'il ne s'agit pas tellement d'entreprendre un travail supplémentaire avec srucroit de matériel et de personnel, que de procéder, dans un ordre nouveau, aux différentes opérations déjà décidées dans le plan de réorganisation générale.

Un progrès considérable : parce que tout en favorisant, au plus grand profit des études supérieures, le développement de la grande Bibliothèque de Travail, on constituerait à ses côtés cet organe nouveau, indispensable à notre époque où l'instruction, l'éducation et la formation générale de la masse s'imposent plus que jamais : une Bibliothèque vraiment populaire.

Nous disons vraiment, car rien ne serait aussi vain que de prétendre élever le niveau intellectuel et moral du public en ne lui offrant pêle-mêle qu'un ramassis d'oeuvres

creuses et parfois, sous leurs dehors bonaces, malfaisantes.

La Bibliothèque doit être l'Ecole (primaire ou secondaire) continuée. Il faut qu'elle fasse fructifier pour ainsi dire les leçons de celle ci et entretienne, développe et épure les idées et les goûts qui y furent puisés. Elle aussi, enseigne et qui dit enseignement, dit méthode, discipline intellectuelle, et responsabilité morale. Une Bibliothèque Populaire circulente, conçue après ces principes, sera, dans notre ville, un foyer d'éducation morale et civique, d'autant plus actif que nous aurons eu à coeur de le rendre plus accueillant.

Questions à soumettre

1

Circulaire

Remboursement des arriérés pour solder compte - emploi à des besoins de ce qui n'est pas réclamé après 3 avis dans les journaux (à moins que de le faire carément sans avis) (Notez que jadis il n'y avait aucune réglementation ou on ne se faisait pas rembourser pendant 7 années)

intéressant pour rapprochement avec les dates des premières réalisations de Nice dans le domaine. Nice a été un précurseur.

Exposé présenté à la Commission de la Bibliothèque, en sa séance du 8 avril 1922, par M. Alexandre Mari, adjoint au Maire.

Messieurs,

La Villa Rambourg, achetée par la Ville de Nice, après adoption par le Conseil Municipal de notre rapport du 21 Avril 1920 a été, comme vous le savez, définitivement affectée au Service de la Bibliothèque Municipale;

Le moment nous parait indiqué, aujourd'hui où la question de principe se trouve ainsi réglée, pour rechercher avec vous, si vous le voulez bien, en jetant un rapide regard d'ensemble sur la situation de la Bibliothèque, les meilleurs moyens de tirer, des conditions nouvelles faites à celle ci, tous les avantages désirables.

Deux ordres de questions se présentent:

I° Aménagement des locaux.- L'idée directrice, comme la Commission l'a déjà trés justement fait observer, doit être incontestablement de donner le pas, en ce qui concerne les plans et les dispositions à arrêter, aux considérations d'ordre technique sur toutes autres. C'est là, de l'aveu de tous, la condition sine qua non pour que l'installation dans les nouveaux locaux constitue une amélioration réelle (et non pas seulement de façade), et soit vraiment en rapport avec le progrès moderne, pour ce qui est de l'hygiène, de la commodité des lecteurs, de la sécurité et de la bonne conservation des collections, de l'économie de place et de personnel, de la facilité du service intérieur, et de la réduction des frais généraux. Cela revient à dire, en somme, qu'il nous faut une "Bibliothèque" et non pas, si flatteur à l'oeil soit-il, un bâtiment où il y a des livres.

Dans cet esprit, les plans, avant d'être adoptés définitivement, seront présentés aux personnes susceptibles d'émettre des

observations utiles et, en premier lieu, à vous, Messieurs.

La Commission ayant l'honneur et l'avantage de compter des personnalités en vue dans les différents ordres de connaissances, ses avis seront précieux, non seulement du point de vue technique, mais encore, par exemple, au point de vue de l'hygiène ou au point de vue artistique. Je suis heureux, au surplus de vous faire connaître que, par l'intermédiaire de M. Alexandre VIDIER, Inspecteur Général des Bibliothèques et des Archives, le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts a bien voulu nous assurer que nous trouverions toujours auprès de lui tous renseignements utiles.

2° Organisation technique.- Dans une ville comme la nôtre, le service de la Bibliothèque Publique, pour répondre à tous les besoins, doit posséder: a) un fonds de haute documentation historique, littéraire, artistique et scientifique, à l'usage des personnes s'occupant d'études supérieures, des érudits et des bibliophiles, et analogues (toutes proportions gardées) aux fonds des Bibliothèques d'Etat de Paris et à ceux des Bibliothèques Universitaires; b) un fonds de bons ouvrages de lecture, destiné plus simplement à l'instruction et au délassement du public, et analogue à celui des Bibliothèques d'Arrondissement de Paris.

Jusqu'ici ce double rôle a été assumé, aussi bien que le permettaient les circonstances, par le fonds unique de la Bibliothèque Municipale. La question se pose aujourd'hui de savoir s'il n'y aurait pas lieu de profiter des circonstances créées par le transfert projeté pour différencier nettement les deux services. Il semble qu'il n'y aurait que profit à séparer ces deux fonds, tout en respectant l'Unité de la bibliothèque. Chacun d'eux en effet; 1° répond à des aptitudes, à des besoins et à des goûts différents, 2° doit être géré selon des principes et des directives spéciales,

3° et a besoin d'un réglement approprié à son public.

Si la Commission veut bien faire sienne ma manière de voir, il appartiendrait, bien entendu, au Conservateur; d'étudier les moyens pratiques de réaliser cette idée. Voici, cependant, dans les grandes lignes ce qui nous paraîtrait pouvoir être fait. On isolerait dans une grande pièce d'accès commode ceux des volumes de notre Bibliothèque qui, par la nature de leur sujet ou la modicité relative de leur prix, sont indiqués pour prendre place, dans une Bibliothèque de prêt gratuite ouverte à tous. Toutes facilitées seraient données au public: par l'autorisation de consulter les ouvrages sur rayons, par les conditions trés larges du prêt, par la mise à la disposition de catalogues méthodiques, vite dressés puisque sommaires et ne portant que sur un nombre restreint de volumes.

On constituerait ainsi, une véritable Bibliothèque populaire trés sérieuse et trés utile. Il importe, en effet, pour qu'une Bibliothèque de ce type rende les services qu'on en attend:
I° que le public y ait l'accès le plus aisé possible; 2° qu'il soit intéligemment guidé dans ses lectures. Un horaire trés commode des formalités trés réduites, la possibilité de feuilleter les livres avant de les emporter, un catalogue trés clair par matières et,(car il faut éviter de tomber dans la Bibliothèque circulante de romans vulgaires, et de banalités inutiles) un choix libéral et judicieux d'ouvrages, assureraient ce résultat.

Les mesures proposées ne seraient pas sans avoir en même temps d'heureuses répercussions pour la grande Bibliothèque de travail. On pourrait, dés lors, en effet, accentuer son caractère propre, en n'y admettant que les oeuvres de haute valeur, soit du point de vue intellectuel pur, soit du point de vue bibliophile. Ses ouvra-

ges, d'autre part, ne seraient plus confondus sur rayons avec les volumes courants. Ils ne risqueraient plus, enfin, d'être (par une erreur toujours possible du personnel) prêtés au dehors, puisque le prêt à domicile se trouverait automatiquement circonscrit aux volumes de la salle de la Bibliothèque Populaire.

Par ailleurs, la grande Bibliothèque de travail ne serait nullement appauvrie, puisqu'il est bien entendu que continueraient d'être communiqués dans la salle de lecture, les ouvrages du fonds circulant qui se trouveraient, au moment de leur demande, sur rayons.

Pour conclure, le projet que nous proposons, nous parait avoir le grand avantage de permettre à peu de frais et facilement un progrès considérable.

<u>A peu de frais et facilement:</u> parce que tous les volumes du fonds, devant être, en tout état de cause, triés, inventoriés et catalogués au cours des travaux de classement actuels, et ensuite déplacés à l'occasion du transfert, il n'y aurait en somme, qu'à appliquer dès maintenant, la série de mesures en questions à une catégorie déterminée d'ouvrages, celle désignée pour constituer le fonds circulant. La chose n'entraînerait pas, semble-t-il, d'augmentation sensible dans les dépenses à prévoir, puisqu'il ne s'agit pas tellement d'entreprendre un travail supplémentaire avec surcroît de matériel et de personnel, que de procéder, dans un ordre nouveau aux différentes opérations déjà décidées dans le plan de réorganisation générale;

<u>Un progrès considérable:</u> parce que tout en favorisant, au plus grand profit des études supérieures, le développement de la grande Bibliothèque de Travail, on constituerait à ses cotés cet organe nouveau, indispensable à notre époque où l'instruction,

l'éducation et la formation générale de la masse s'imposent plus que jamais: une Bibliothèque vraiment populaire. Nous disons vraiment, car rien ne serait aussi vain que de prétendre élever le niveau intellectuel et moral du public en ne lui offrant pêle mêle qu'un ramassis d'oeuvres creuses et parfois, sous leurs dehors bonasses, malfaisantes. La Bibliothèque doit être l'Ecole (primaire ou secondaire) continuée. Il faut qu'elle fasse fructifier pour ainsi dire, les leçons de celle-ci et entretienne, développe et épure les idées et les goûts qui y furent puisés. Elle aussi, enseigne Et qui dit enseignement, dit méthode, discipline intellectuelle, et responsabilité morale. Une Bibliothèque Populaire circulante, conçue d'aprés ces principes, sera, dans notre ville, un foyer d'éducation morale et civique, d'autant plus actif que nous aurons eu à coeur de le rendre plus accueillant.

8 avril 1922

8 Avril 1922

Exposé fait à la Commission de la Bibliothèque de la Ville de Nice, en vue de la création d'une Bibliothèque Spéciale de Prêt à domicile - par M. Alexandre Mari, adjoint délégué à l'Instruction Publique, président de la Commission.

Messieurs,

La Villa Rambourg, achetée par la Ville de Nice, aprés adoption par le Conseil Municipal de notre rapport du ~~23 Avril 1921~~ 21 mars 1920 a été, comme vous le savez, définitivement affectée au Service de la Bibliothèque Municipale;

Le moment nous parait indiqué, aujourd'hui où la question de principe se trouve ainsi réglée, pour rechercher avec vous, si vous le voulez bien, en jetant un rapide regard d'ensemble sur la situation de la Bibliothèque, les meilleurs moyens de tirer, des conditions nouvelles faites à celle ci, tous les avantages désirables.

Deux ordres de questions se présentent:

I° Aménagement des locaux. - L'idée directrice, comme la Commission l'a déjà trés justement fait observer, doit être incontestablement de donner le pas, en ce qui concerne les plans et les dispositions à arrêter, aux considérations d'ordre technique sur toutes autres. C'est là, de l'aveu de tous, la condition "sine-qua-non" pour que l'installation dans les nouveaux locaux constitue une amélioration réelle (et non pas seulement de façade), et soit vraiment en rapport avec le progrès moderne, pour ce qui est de l'hygiène, de la commodité des lecteurs, de la sécurité et de la bonne conservation des collections, de l'économie de place et de personnel, de la facilité du service intérieur, et de la réduction des frais généraux. Cela revient à dire, en somme, qu'il nous faut une "Bibliothèque" et non pas, si flatteur à l'oeil soit-il, un bâtiment où il y a des livres.

Dans cet esprit, les plans, avant d'être adoptés définitivement, seront présentés aux personnes susceptibles d'émettre des

observations utiles et, en premier lieu, à vous, Messieurs.

La Commission ayant l'honneur et l'avantage de compter des personnalités en vue dans les différents ordres de connaissances, ses avis seront précieux, non seulement du point de vue technique, mais encore, par exemple, au point de vue de l'hygiène ou au point de vue artistique. Je suis heureux, au surplus de vous faire connaître que, par l'intermédiaire de M. Alexandre VIDIER, Inspecteur Général des Bibliothèques et des Archives, le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts a bien voulu nous assurer que nous trouverions toujours auprés de lui tous renseignements utiles.

2° Organisation technique.- Dans une ville comme la nôtre, le service de la Bibliothèque Publique, pour répondre à tous les besoins, doit posséder: (a) un fonds de haute documentation historique, littéraire, artistique et scientifique, à l'usage des personnes s'occupant d'études supérieures, des érudits et des bibliophiles, et analogues (toutes proportions gardées) aux fonds des Bibliothèques d'Etat de Paris et à ceux des Bibliothèques Universitaires; (b) un fonds de bons ouvrages de lecture, destiné plus simplement à l'instruction et au délassement du public, et analogue à celui des Bibliothèques d'Arrondissement de Paris.

Jusqu'ici ce double rôle a été assumé, aussi bien que le permettaient les circonstances, par le fonds unique de la Bibliothèque Municipale. La question se pose aujourd'hui de savoir s'il n'y aurait pas lieu de profiter des circonstances créées par le transfert projeté pour différencier nettement les deux services. Il semble qu'il n'y aurait que profit à séparer ces deux fonds, tout en respectant l'Unité de la Bibliothèque. Chacun d'eux en effet; 1° répond à des aptitudes, à des besoins et à des goûts différents, 2° doit être géré selon des principes et des directives spéciales,

3° et a besoin d'un réglement approprié à son public.

Si la Commission veut bien faire sienne ma manière de voir, il appartiendrait, bien entendu, au Conservateur; d'étudier les moyens pratiques de réaliser cette idée. Voici, cependant, dans les grandes lignes ce qui nous paraîtrait pouvoir être fait. On isolerait dans une grande pièces d'accès commode ceux des volumes de notre Bibliothèque qui, par la nature de leur sujet ou la modicité relative de leur prix, sont indiqués pour prendre place, dans une Bibliothèque de prêt gratuit, ouverte à tous. Toutes facilitées seraient données au public, par l'autorisation de consulter les ouvrages sur rayons, par les conditions trés larges du prêt, par la mise à la disposition de catalogues méthodiques, vite dressés puisque sommaires et ne portant que sur un nombre restreint de volumes.

On constituerait ainsi, une véritable Bibliothèque populaire trés sérieuse et trés utile. Il importe, en effet, pour qu'une Bibliothèque de ce type rende les services qu'on en attend: 1° que le public y ait l'accès le plus aisé possible; 2° qu'il soit intéligemment guidé dans ses lectures. Un horaire trés commode, des formalités trés réduites, la possibilité de feuilleter les livres avant de les emporter, un catalogue trés clair par matières et, (car il faut éviter de tomber dans la Bibliothèque circulante de romans vulgaires, et de banalités inutiles) un choix libéral et judicieux d'ouvrages, assureraient ce résultat.

Les mesures proposées ne seraient pas sans avoir en même temps d'heureuses répercussions pour la grande Bibliothèque de travail. On pourrait, dés lors, en effet, accentuer son caractère propre, en n'y admettant que les oeuvres de haute valeur, soit du point de vue intellectuel pur, soit du point de vue bibliophile. Ses ouvra-

ges, d'autre part, ne seraient plus confondus sur rayons avec les volumes courants. Ils ne risqueraient plus, enfin, d'être (par une erreur toujours possible du personnel) prêtés au dehors, puisque le prêt à domicile se trouverait automatiquement circonscrit aux volumes de la salle de la Bibliothèque Populaire.

Par ailleurs, la grande Bibliothèque de travail ne serait nullement appauvrie, puisqu'il est bien entendu que continueraient d'être communiqués dans la salle de lecture, les ouvrages du fonds circulant qui se trouveraient, au moment de leur demande, sur rayons.

Pour conclure, le projet que nous proposons, nous parait avoir le grand avantage de permettre à peu de frais et facilement un progrès considérable.

A peu de frais et facilement: parce que tous les volumes du fonds, devant être, en tout état de cause, tités, inventoriés et catalogués au cours des travaux de classement actuels, et ensuite déplacés à l'occasion du transfert, il n'y aurait en somme, qu'à appliquer dès maintenant, la série de mesures en question à une catégorie déterminée d'ouvrages, celle désignée pour constituer le fonds circulant. La chose n'entraînerait pas, semble-t-il, d'augmentation sensible dans les dépenses à prévoir, puisqu'il ne s'agit pas tellement d'entreprendre un travail supplémentaire avec surcroît de matériel et de personnel, que de procéder, dans un ordre nouveau aux différentes opérations déjà décidées dans le plan de réorganisation générale;

Un progrès considérable: parce que tout en favorisant, au plus grand profit des études supérieures, le développement de la grande Bibliothèque de Travail, on constituerait à ses cotés cet organe nouveau, indispensable à notre époque où l'instruction,

l'éducation et la formation générale de la masse s'imposent plus que jamais: une Bibliothèque vraiment populaire. Nous disons vraiment, car rien ne serait aussi vain que de prétendre élever le niveau intellectuel et moral du public en ne lui offrant pêle mêle qu'un ramassis d'oeuvres creuses et parfois, sous leurs dehors bonasses, malfaisantes. La Bibliothèque doit être l'École (primaire ou secondaire) continuée. Il faut qu'elle fasse fructifier pour ainsi dire, les leçons de celle ci et entretienne, développe et épure les idées et les goûts qui y furent puisés. Elle aussi, enseigne Et qui dit enseignement, dit méthode, discipline intellectuelle, et responsabilité morale. Une Bibliothèque Populaire circulante, conçue d'après ces principes, sera, dans notre ville, un foyer d'éducation morale et civique, d'autant plus actif que nous aurons eu à coeur de le rendre plus accueillant.

Cet exposé a été redigé par M. Joseph Lecerot et soumis à M. Alexandre Marc qui en a adopté toutes les idées et approuvé tous les termes.